

3D MOBILITY

Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 208, rue de Montagny
74700 SALLANCHES

909 022 923 RCS ANNECY

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 20 MARS 2026

L'an 2026,
Le 20 mars,

Les associés de la Société 3D MOBILITY se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social sur convocation faite à chaque associé par le Président.

Sont présents :

- M. Vincent LACOURT, propriétaire de 990 actions,
- M. Benjamin FORTUIT, propriétaire de 10 actions.

Total des actions des associés présents : 1 000 actions sur les 1 000 actions composant le capital social.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par M. Vincent LACOURT, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport du Président,
- un exemplaire du projet des statuts mis à jour,

- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,

- Transfert du siège social,

- Fermeture de l'établissement secondaire du 193, rue des Jeux Olympiques 1968 - 38250 VILLARD-DE-LANS,

- Ouverture de l'établissement secondaire du 18, allée des Vert Bois – 73000 CHAMBERY,

- Mise à jour des statuts,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de transférer le siège social à compter de ce jour 205, route des Outards – 74190 PASSY.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide, à compter de ce jour de :

- la fermeture définitive de l'établissement secondaire du 193, rue des Jeux Olympiques 1968 -38250 VILLARD-DE-LANS,

- l'ouverture de l'établissement secondaire du 18, allée des Vert Bois – 73000 CHAMBERY.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence de la décision de transfert du siège social décide de modifier dans les termes suivants l'article 4 des statuts :

« *ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL*

Le siège social est fixé au 205, route des Outards – 74190 PASSY.

Il peut être transféré par décision du Président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence. Toutefois, la décision devra être ratifiée par la plus proche décision collective des associés. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par les actionnaires.

M. Vincent LACOURT
Lu et approuvé

M. Benjamin FORTUIT
Lu et approuvé